

# Dompierre les Eglises

D61

DOMPIERRE  
- LES - EGLISES

Bulletin municipal  
2013

## Mot du Maire

**2014** est une année particulière du fait des élections municipales en Mars prochain. Par la loi, ce calendrier m' impose d' en rester au bilan et m' interdit de dresser quelques perspectives que ce soit.

A la rentrée de Septembre nous avons appliqué la réforme des rythmes scolaires. Les enfants ont apprécié ces nouvelles activités encadrés par un agent ayant les compétences nécessaires. Merci aux parents de nous avoir fait confiance.

Le contrat d' eau potable a été renouvelé en janvier 2014. Vous trouverez tous les détails de la procédure dans le bulletin.

Aménagement du centre Bourg. Les fouilles archéologiques obligatoires et gratuites sont achevées.

L' accord des Bâtiments de France étant positif, nous pouvons poursuivre le projet. L'appel d' offre a été lancé et l' ouverture des plis aura lieu le 30 janvier.

Les allées et la clôture du nouveau cimetière sont terminées. La grille sera posée dans le mois de février.

Outre ces gros travaux bien visibles, quotidiennement nous intervenons sur l' ensemble de nos équipements pour les maintenir en bon état, que ce soit par le biais des entreprises extérieures ou par l' intervention de nos agents du service technique. Ils interviennent aussi sur nos routes communales (60km) et nos chemins ruraux (60 km) pour le fauchage et l'égilage ainsi que sur tous les terrains communaux et les stations d' assainissement. Qu' ils soient ici remerciés et félicités pour la qualité de leur travail. Remerciements et félicitations qui s' adressent à l' ensemble de nos employés ( mairie, école et agence postale). Je connais et j' apprécie leur professionnalisme et leur sens du service.

Je remercie les Conseillers qui m' ont accompagnée et apporté leur soutien dans toutes mes missions, au cours de mon mandat.

Mes remerciements vont également à tous les bénévoles qui œuvrent dans les associations et qui participent largement à la qualité de vie de notre village.

Enfin je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année. Quelle soit pour vous et tous ceux qui vous sont chers , une année de bonheur , santé, prospérité et quelle soit une bonne année pour Dompierre.

Le Maire  
Michèle POULIDOR



## Vote du compte administratif 2012 « Centre Communal d'Action Sociale »

<u>Exercice 2012</u> :	Dépenses : charges de gestion courante :	120,00 €
	Recettes : concessions cimetièrre :	33,34 €
<u>Résultat de l' exercice 2012</u> :		- 86,66 €

Le Compte Administratif 2012, présenté par Monsieur COURCELLE Jean-Louis 2<sup>ème</sup> adjoint, à été adopté à l'unanimité avec 5 voix POUR.

### Affectation du résultat « Centre Communal d'Action Sociale »

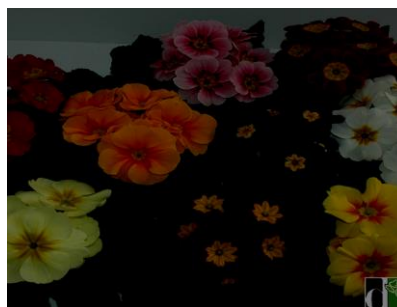
Les membres de la commission d'aide sociale, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2012, et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité l'affectation suivante :

*La somme de 688,25 euros sera reportée en recettes de fonctionnement à l'article 002, au budget primitif 2013.*

### Vote du Budget Primitif 2013 « Centre Communal d'Action Sociale »

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, le budget primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 704 €

Le Budget Primitif 2013 a été adopté à l'unanimité avec 6 voix POUR.



## Vote des taux d'imposition 2013

Après avoir pris connaissance du produit attendu des impôts 2013, présenté par l'administration fiscale.

Madame le Maire propose de ne pas changer le taux des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR, émet un avis favorable à cette proposition.

Le taux des 3 taxes reste inchangé comme suit :

- Taxe d'habitation	:	7,62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	:	13,62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	:	39,39 %

# Vote du Compte Administratif 2012 « Commune »



Le Compte Administratif 2012, présenté par Monsieur COURCELLE Jean-Louis, 2<sup>ème</sup> adjoint, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## SECTION D'EXPLOITATION

## VUE D'ENSEMBLE

<i>DEPENSES en euros</i>		<i>RECETTES en euros</i>	
Charges à caractère général	157 824,16	Produits des services du domaine	42 114,09
Charges du personnel	173 208,37	Impôts et taxes	167 118,95
Charges de gestion courante	23 191,62	Dotations, subv. et participations	172 084,87
Atténuation de produits	18 875,92	Produits de gestion courante	37 047,60
Charges financières	1 535,46	Atténuation de charges	9 255,73
Charges exceptionnelles	730,00	Produits financiers	767,00
Op. d'ordre de transfert entre sections	25 950,55	Produits exceptionnels	22 030,41
<b>TOTAL</b>	<b>401 316,08</b>	<b>TOTAL</b>	<b>450 418,65</b>

Excédent de fonctionnement : + 49 102,57 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## VUE D'ENSEMBLE

<i>DEPENSES en euros</i>		<i>RECETTES en euros</i>	
Immobilisations corporelles	59 042,86	Subventions d'investissement	32 573,28
Immobilisations en cours	76 851,97	Dotations Fonds Divers de réserve	67 429,84
Emprunts et dettes assimilées	5 294,21	Op. d'ordre de transfert entre sections	25 950,55
<b>TOTAL</b>	<b>141 189,04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 953,67</b>

Déficit d'investissement : - 15 235,37 €

## Affectation du résultat d'exploitation « Budget Communal »

Après avoir eu connaissance du compte administratif de l'exercice 2012 les Membres du Conseil Municipal

statuent sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement reporté	+ 60 211,27 €
Déficit d'investissement reporté	- 13 963,32 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2012

Solde d'exécution de l'exercice 2012	- 15 235,37 €
Solde d'exécution cumulé	- 29 198,69 €
(-13 963,32 +- 15 235,37)	

Solde des restes à réaliser au 31 décembre 2012

Dépenses	0,00 €
Recettes	21 573,00 €
	-----
<u>Solde des restes à réaliser</u>	<b>21 573,00 €</b>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2012

Rappel du solde d'exécution cumulé	-29 198,69 €
Rappel du solde des restes à réaliser	+21 573,00 €
	-----
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 7 625,69 €</b>

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2012	+ 49 102,57 €
Résultat antérieur	+ 60 211,27 €
	-----
<b>Total à affecter</b>	<b>+109 313,84 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'affectation suivante :

**AFFECTATION**

- 1) La somme de 30 000,00 € à l'article 1068 en recettes d'investissement au Budget Primitif 2013
- 2) La somme de 79 313,84 € à l'article 002 au Budget Primitif 2013 en recettes de fonctionnement.

**Vote du Budget Primitif 2013**

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION****VUE D'ENSEMBLE**

DEPENSES en euros		RECETTES en euros	
Charges à caractère général	191 391,00	Produits des services du domaine	43 877,00
Charges du personnel	174 192,00	Impôts et taxes	170 155,00
Charges de gestion courante	25 748,00	Dotations, subv. et participations	155 239,00
Atténuation des produits	20 000,00	Autres produits de gestion courante	30 000,00
Charges financières	1 400,00	Atténuation de charges	5 550,00
Charges exceptionnelles	2 500,00	Produits exceptionnels	126,00
Virement section d'investissement	54 029,00	Excédent antérieur reporté	79 313,00
Dépenses imprévues	15 000,00		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>484 260,00</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>484 260,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****VUE D'ENSEMBLE**

DEPENSES en euros		RECETTES en euros	
Immobilisations corporelles	46 500,00	Subventions d'investissement	73 873,00
Immobilisations en cours	99 778,00	Dotations fonds divers et réserves	50 766,00
Emprunts et dettes assimilées	5 950,00	Produit des cessions d'immobilisations	2 759,00
Résultat reporté	29 199,00	Virement section de fonctionnement	54 029,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>181 427,00</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>181 427,00</b>

Le Budget Primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

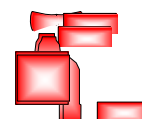
**Vote des subventions 2013 aux associations :**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des subventions ainsi qu'il suit :

Comité des fêtes.....	310,00 €
Société de Chasse de Dompierre.....	310,00 €
Amicale « Sourire d'Automne ».....	310,00 €
Coopérative scolaire.....	640,00 €
Association Kloreauvil.....	310,00 €
Société de pêche « La Brame ».....	80,00 €
Association des Paralysés de France.....	50,00 €
Comité de la Croix Rouge de Magnac-Laval.....	80,00 €
Accidentés du travail de Magnac-Laval.....	80,00 €
Fédération des Déportés de Limoges.....	50,00 €
F.N.A.C.A.....	80,00 €
Prévention Routière.....	100,00 €
Amicale des Sapeurs pompiers de Magnac-Laval.....	320,00 €
Association des parents d 'élèves de Saint Hilaire la Treille.....	50,00 €
<b>Total des subventions 2013</b>	<b>2 770,00 €</b>



**GESTION DE L'EAU**



Le Compte Administratif 2012, présenté par Monsieur ROUSSEAU Michel, 1er adjoint, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SECTION D'EXPLOITATION

VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES en euros		RECETTES en euros	
Charges à caractère général	3,71	Produits des services du domaine	82 766,76
Autres charges/gestion courante	62 907,02	Atténuation de charges	4 946,66
Atténuation de produits	5 614,00	Produits exceptionnels	7 158,57
Charges financières	2 647,23	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 934,39
Op. d'ordre de transfert entre sections	20 289,48		
<b>TOTAL</b>	<b>91 461,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 806,38</b>

Excédent de fonctionnement..... + 9 344,94€

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES en euros		RECETTES en euros	
Immobilisations en cours	20 199,42	Subventions d'investissement	4 290,00
Emprunts et dettes assimilés	5 608,72	Apports, dotations, réserves	544,13
Op. d'ordre de transfert entre sections	5 934,39	Op. d'ordre de transfert entre sections	20 289,48
Op. patrimoniales	1 187,03	Op. patrimoniales	1 187,03
<b>TOTAL</b>	<b>32 929,56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 310,64</b>

Déficit d'investissement..... - 6 618,92 €

Affectation du résultat d'exploitation « Budget Eau »

Après avoir eu connaissance du compte administratif de l'exercice 2012, les Membres du Conseil Municipal statuent sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Déficit de fonctionnement reporté - 5 690,21 €



Excédent d'investissement reporté + 67 534,68 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2012**

Solde d'exécution de l'exercice 2012 - 6 618,92 €  
Solde d'exécution cumulé + 60 915,76 €  
(+ 67 534,68 - 6 618,92)

**Solde des restes à réaliser au 31 décembre 2012: néant**

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2012**

Rappel du solde d'exécution cumulé + 60 915,76 €  
Rappel du solde des restes à réaliser 0,00 €  
-----  
**Besoin de financement** + 60 915,76 €

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2012 + 9 344,94 €  
Résultat antérieur - 5 690,21 €  
-----  
**Total à affecter** + 3 654,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le résultat ci-dessus.



**Vote du Budget primitif 2013**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2013 qui s'élève à :

SECTION D'EXPLOITATIONVUE D'ENSEMBLE

DEPENSES en euros		RECETTES en euros	
Charges à caractère général	10 510,00	Produits des services du domaine	82 869,00
Autres charges/gestion courante	66 000,00	Atténuation de charges	4 500,00
Atténuation de produits	7 637,00	Produits exceptionnels	9 659,00
charges financières	2 491,00	Résultat reporté	3 654,00
Charges exceptionnelles	900,00	Op. d'ordre de transfert entre sections	6 006,00
Op. d'ordre de transfert entre sections	19 150,00		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>106 688,00</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>106 688,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENTVUE D'ENSEMBLE

DEPENSES en euros		RECETTES en euros	
Immobilisations corporelles	40 155,00	Subventions d'investissement	4 750,00
Immobilisations en cours	35 988,00	Apports, dotations, réserves	3 100,00
Emprunts et dettes assimilés	5 766,00	Op. d'ordre de transfert entre sections	19 150,00
Op. d'ordre de transfert entre section	6 006,00	Résultat reporté ou anticipé	60 915,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>87 915,00</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>87 915,00</b>

Le Budget Primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

### Tarifs de l'eau pour l'année 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour la facturation d'eau de l'année 2013.

Tarif par m<sup>3</sup> d'eau.....1,90 €  
 Abonnement.....43,00 €

Tarif de la taxe d'assainissement par m<sup>3</sup> ..... 1,15 €  
Tarif de la pollution domestique par m<sup>3</sup> .....0,240 € (fixé par l'agence nationale de l'eau)  
Tarif de la redevance réseau de collecte par m<sup>3</sup> .....0,190 € (fixé par l'agence nationale de l'eau)  
Tarif de la redevance prélèvement d'eau par m<sup>3</sup> .....0,040 €

## EAU POTABLE

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EAU POTABLE 2014

#### Séance du 16 avril 2013

Choix du cabinet d'études pour l'assistance de délégation de service public (DSP) eau potable.  
Après avoir examiné les candidatures, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet LARBRE INGENIERIE et le cabinet ECO SAVE pour assurer la mission de délégation de service public d'eau potable et assister le Conseil Municipal.

#### Séance du 7 juin 2013

Madame le Maire rappelle que le contrat de gérance pour le service de l'eau conclu avec la société SAUR, arrive à échéance le 31 décembre 2013. Après discussion des différents modes de gestion, le Conseil Municipal décide du principe de déléguer le service public d'alimentation en eau potable sous la forme d'un Contrat d'affermage pour une durée de 8 ans.

#### Mise en place d'une commission d'ouverture des plis :

La commission est composée du Maire (Membre de droit) Président,

<u>3 Membres titulaires :</u>	<u>3 Membres Suppléants :</u>
⑩ AUDIER Didier	COURCELLE Jean-Louis
⑩ BAIGE Didier	PAILLIER Raymonde
⑩ ROUSSEAU Michel	POTARD Odile

#### Séance du 16 juillet 2013 :

Avec l'assistance du cabinet conseil, Madame le Maire présente le dossier de consultation des entreprises qui sera adressé aux candidats. Après l'analyse, deux candidats sont retenus pour présenter une offre.

- ⑩ SAUR
- ⑩ VEOLIA

Le 2 octobre 2013 : a lieu la 1ère négociation. Chaque candidat présente le contenu de son offre. Après discussion, il est proposé aux candidats une 2ème négociation.

Le 16 octobre 2013 : le candidat SAUR remet une offre pour la seconde négociation (pas de remise d'offre de VEOLIA).

Le 26 octobre 2013 : les candidats SAUR et VEOLIA remettent leur offre ultime.

La séance du 11 décembre 2013 : Madame le Maire expose les motifs qui l'ont amenée à choisir, au vu de la commission d'ouverture des plis et après négociations l'offre de l'entreprise SAUR.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- ⑩ les valeurs techniques
- ⑩ les valeurs financières

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ⑩ Approuve le choix de Madame le Maire
- ⑩ Approuve le projet de contrat de délégation de service public pour l'alimentation de l'eau potable.

#### A compter de 2014, la gestion d'eau potable et la facturation seront effectuées par la société SAUR

Il y aura 2 facturations dans l'année (juin et décembre)

- ⑩ part fixe commune (abonnement compteur) 30,00 €
- ⑩ part variable SAUR 1,91 € / m<sup>3</sup>
- ⑩ part fixe SAUR (abonnement compteur) 30,00 €

Le contrat est consultable en mairie aux heures d'ouverture.



# ASSAINISSEMENT

**VEOLIA** : ( ☎ 05 55 68 99 61 fax : 05 55 68 99 80 )

La Communauté de Communes Brame-Benaize dont notre commune fait partie a confié la délégation du contrôle du SPANC (service public des assainissements non collectifs ) à VEOLIA.

Les missions de Véolia sont :

- le contrôle technique de conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités
- le diagnostic de fonctionnement des installations existantes
- le contrôle périodique du bon fonctionnement de toutes les installations existantes et de celles qui seront construites ou réhabilitées pendant la durée du contrat.

Périodicité des contrôles :

- ☞ avis défavorable : 4 ans après
- ☞ avec réserve : 6 ans après
- ☞ avis favorable : 8 ans après

Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Quantité	Montant TTC
Contrôle de conception	1	66,68
Contrôle de la bonne exécution des travaux	1	53,10
Contrôle diagnostic existant	1	61,74
Contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien	1	45,68

Les tarifs sont révisables au 01 janvier de chaque année.

La loi sur l'eau de 2006 oblige la mise en conformité du système de traitement par le particulier en cas de défaillance ou d'absence.



## REALISATIONS 2013

Acquisition de matériels divers :

- ⑩ un défibrillateur pour un montant de : 1 267,76€ TTC

- ⑩ un rotofil pour un montant de : 615,49€ TTC

### Aménagement de la place de l'Église :

Des fouilles archéologiques ont été réalisées par l' INRAP ( Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Suite à ces fouilles, un compte rendu a été remis en mairie par M. MARTIN Jean -Michel (l'INRAP).

Madame Anne MANGIN-PAYEN (Directrice de l' architecture et des bâtiments de France) a émis un avis favorable à ce projet.

Après la réalisation des sondages archéologiques, la mise au jour d' éléments lapidaires remarquables nous « oblige » à modifier le projet. Il nous est proposé de mettre en valeur ces découvertes. Un complément de subventions (25% sur les éléments mis en valeur ) est promis. Cela consiste à « décaisser » deux murs de l' église par un jeu de marches et de murets en granit. Ces modifications entraînent des plus-values ponctuelles. Afin d' équilibrer le budget initial, des simplifications sont imaginées sur d' autres secteurs du projet .

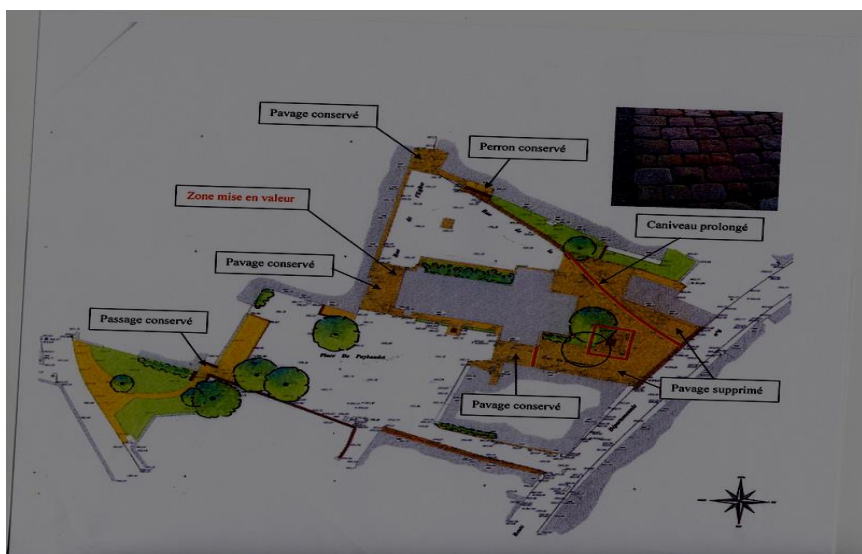
Enfin la pierre « historique » insérée dans les fondations de l' église est déposée pour être mis en valeur et protégée dans l' église sur un socle avec légende.

L'appel d' offre a été lancé, l'ouverture des plis se fera le 30/01/2014, pour le choix des entreprises .

Trois lots sont prévus :

- ⑩ Maçonnerie- voirie
- ⑩ Eclairage public
- ⑩ Espaces verts

La commune est accompagnée par l' ATEC et la cabinet d' architecture MASSICOT pour le choix des entreprises.



### Plantation d'arbres :

Cette année encore le LION'S CLUB de Bellac a offert à la commune une soixantaine d' arbres que les employés techniques ont plantée.

### Ventes de parcelles communales :

- ⑩ Le Beauvert vente de la parcelle ZR 70 à M. et Mme VANLISHOUT d' une superficie de 1210m<sup>2</sup>
- ⑩ Le Bourg vente de la parcelle AB 93 à M. LAMANT Ludovic d' une superficie de 315m<sup>2</sup>
- ⑩ Les Fougères vente des parcelles à M. FAUVET Pierre
  - \*ZI 39 d' une superficie de : 1ha 10a
  - \*ZH 51 d' une superficie de : 52a 70ca bâti
  - \*ZH 94 d' une superficie de : 30ca

### Création d' un point lecture et mises aux normes d' accessibilité :

La Communauté de communes Brame Benaize souhaite étendre le réseau lecture à la commune de Dompierre Les Eglises ; le local pressenti pour accueillir le point lecture est l' agence postale ; Le montant de l' opération est estimé à 28 000€ HT .

Le financement de cette opération se fera de la façon suivante :

LEADER	1 500,00€
ETAT-DETR	5 600,00€
DEPARTEMENT- CCDI	8 400,00€
COMMUNE DE DOMPIERRE LES EGLISES	8 400,00€
<b>MONTANT TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28 000,00€</b>

A l'extérieur, un plan incliné a été aménagé, ne répondant pas aux normes en vigueur, il devra être démolé. La différence de niveau entre le sol extérieur et le sol inférieur est estimé à 0,32 m. Cette hauteur devra être vérifiée avant le commencement des travaux.

#### Voirie communale :

Cette année des travaux de voirie ont été réalisés dans les villages :

- Ⓣ Le Bourrassat par l'entreprise Eiffage pour un montant de : 4 802,62€ TTC
- Ⓣ Cros par le Syndicat de voirie pour un montant de : 7 608,35€ TTC

L'entreprise Réparoute a bouché les trous sur les voies communales : 5 382,00€ TTC

#### Voirie intercommunale :

Les travaux réalisés par la Communauté de Commune se situent sur :

- Ⓣ La VC 15 pour un montant de : 12 390,56€ TTC
- Ⓣ La VC 17 au carrefour avec la VC 19 pour un montant de : 8 050,27€ TTC

#### Entretien des chemins communaux :

63 tonnes de cailloux « tout venant », 31 tonnes de pierre cassée, 27,70 tonnes de blocs d'encrochements provenant de la carrière Desmarais pour un montant total de 2 113,62€ TTC, ont été réparties sur les chemins communaux pour boucher les trous. Merci aux agriculteurs qui ont apporté leur aide.

#### Aménagement du cimetière :

La 1ère phase concernant l'agrandissement du cimetière communal, étant terminée, la commune souhaite finaliser ce projet en réalisant les allées intérieures et extérieures,

Le montant de ces travaux est estimé à 10 761,20€ HT, soit 12 870,40€ TTC .

Une aide financière de 45% a été sollicitée auprès du Conseil Général de la Haute -Vienne. Le solde de la dépense sera assuré par le budget primitif communal 2013.

La réalisation d'un portail à deux vantaux s'élève à 3751,52€ TTC.



#### Isolation du sol de l'école par la cave :

Ces travaux d'un montant de 5 677,50€ HT, soit 6 790,29€ TTC, ont été financés par l'Etat pour la somme de 2 733€, le solde de la dépense a été pris sur le budget primitif 2013 de la commune, soit la somme de 4 057,29 €.

## Les manifestations de l'année 2013



### Repas des aînés 10/02/2013:

Le traditionnel repas des anciens offert par la commune a eu lieu comme à l'accoutumé à la salle des fêtes, le 10 février. Dans une ambiance festive et détendue, 71 aînés se sont retrouvés pour déguster un délicieux repas préparé et servi par Monsieur et Madame ARDILLON Emmanuel et Corinne.

Merci à Jane qui nous a interprété des morceaux de musique, choisie dans un répertoire varié ainsi qu'à Jean, (notre animateur habituel) pour ses chansons.

Madame Josiane DEMOUSSEAU, notre Conseillère Générale, nous a fait l'honneur d'être avec nous. L'après midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

### Chorale Cantora le 23/03/2013 :

C' est avec plaisir que nous avons accueilli l'Ensemble Vocal CANTORA de Magnac-Laval et la chorale PLEUVILLOISE. De nombreux spectateurs ont apprécié toute la diversité des chants interprétés ; Nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour partager le pot de l'amitié suivi d' un buffet sympathique.



### Ballade musicale : samedi 25 mai 2013 :

A 10 h une exposition de Peinture « Art Spontané » de Horacio Planas a eu lieu dans notre salle des loisirs. Vers 17h de nombreux randonneurs se sont donnés rendez-vous place de l'Eglise avant de partir à la fontaine du Coucu et à l'oratoire du Couret, promenade animée par le groupe musical « La Mandragore ». Au retour nous nous sommes retrouvés , à la salle de fêtes, autour d' un buffet bien garni. La soirée s'est terminée dans la bonne humeur sur des airs folkloriques du groupe musicale « La Mandragore »

## Sortie champignons le 26/10/2013

Organisée par l'office du tourisme Brame Benaize, une sortie champignons a eu lieu l'après-midi par un temps doux et agréable. Plus de 70 personnes ont participé à cette cueillette au Peu Bourneux, dans le bois communal. Nelly et Julia, responsables des pôles de l'Office de Tourisme de Saint-Sulpice Les Feuilles et Magnac-Laval ont accompagné deux groupes. En fin d'après-midi, cette cueillette a été exposée et 35 espèces de champignons ont été commentées par le spécialiste M. Deconchat. Les cueilleurs sont repartis plus expérimentés et satisfaits de cet après-midi.



## Marché de Noël 15/12/2013

Le Père Noël a fait une halte à Dompierre. Le Marché de Noël organisé par la municipalité et le comité des fêtes, a rencontré un vif succès .

Une quinzaine de stands ( vins,bûches de Noël,chocolats,confiserie,fromages,boudins,bijoux fantaisie, prêt à-porter, paniers...) a ravi les habitants de la commune et des alentours, certains n' ayant pas hésité à se transformer en lutins, bonnet rouge en guise de couvre-chef, en attendant l' arrivée du père Noël à 15 heures. Une trentaine d' enfants était présente pour l' accueillir . Dans des voiturettes, ils ont effectué des petits parcours dans le village. Un bien joli souvenir pour les bouts de choux !! L' atelier coloriage a redonné de la couleur à cette belle journée. En parallèle, une randonnée de 7,5 km a réuni une dizaine de courageux participants, pour une balade dans la campagne.



## Sortie des Adolescents le 27/12/2013

Chaque année depuis 2005, une sortie est offerte par la municipalité aux adolescents. Cette année , le 27 décembre , 17 adolescents accompagnés de Didier et Alexandra ont été conduits au Futuroscope par Valérie. Malgré la foule les jeunes ont tout de même pu faire plusieurs attractions à sensation telles « Arthur et les Minimoys » et « les Lapins Crétins » , le temps maussade n' a pas entamé leur enthousiasme . Cette journée, donc s' est passée dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver entre copains.





# L'école de Dompierre les Eglises pour l'année 2013/2014

Jamais 2 sans 3!

J'accueille donc, pour la troisième année, et toujours avec grand plaisir, les « anciens » comme les nouveaux élèves de Dompierre. Ils sont au nombre de 15 pour cette rentrée 2013-2014.

Nous fonctionnons toujours en RPI avec St Léger Magnazeix, et en convention avec St Hilaire la Treille, et espérons bien que cela durera aussi longtemps que possible.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été adoptés dès cette année à Dompierre. Nous travaillons donc maintenant aussi le mercredi matin.

## Nos projets et sorties:

- ⑩ Nous avons commencé l'année scolaire en prenant note du temps qui passe et avons remonté le temps jusqu'à l'époque de l'école des blouses, des sabots, des porte-plumes, des bonnets d'âne et des coups de règle sur les doigts !! Une visite de Montrol Sénard a permis aux élèves de se mettre en situation.



- ⑩ Cette année encore, St Sulpice les Feuilles accueille les spectacles JMF, et cette année encore nous nous y rendrons avec le plaisir de la découverte que ces spectacles supposent.
- ⑩ Tous les lundis après-midi, de janvier à avril, nous nous rendrons à la piscine de La Souterraine.

Un grand merci aux parents et autres bénévoles qui ont bien voulu passer l'agrément, de nous accompagner. Merci à eux de permettre aux enfants de l'école de bénéficier de cet apprentissage.

- ⑩ Noël approche! Cette année, c'est à St Léger Magnazeix que le Père Noël a prévu de se rendre. Nous nous laissons donc inviter et les enfants seront heureux de se retrouver ensemble, simplement, autour de la table, puis des cadeaux, peut-être..... !
- ⑩ Nous nous rejoindrons également pour la fête de fin d'année à Dompierre et vous attendrons nombreux pour vous présenter notre tout nouveau spectacle encore tenu secret....car pas encore vraiment définitivement pensé j'avoue !!! Nous comptons sur vous pour venir nombreux applaudir les enfants et partager un bon moment. La date sera communiquée ultérieurement.
- ⑩ Et enfin, le dernier jour d'école sera l'occasion de partager un pique nique et un moment agréable avec les écoles de S Léger et de St Hilaire. Espérons que le soleil soit au rendez-vous.

## Les améliorations des locaux scolaires

L'an dernier, nous profitons de nos nouvelles huisseries, lesquelles avaient déjà pas mal chassé les courants d'air. Cette année, l'isolation effectuée par le sol a été le coup de grâce au froid !

Par ailleurs, la bibliothèque et la classe se sont vues rajeunir ! Ces 2 salles ont été entièrement repeintes. Ces travaux multiples, mais nécessaires, ont rendu les locaux bien plus confortables.

Je remercie donc encore très sincèrement Madame Michèle Poulidor, Maire de Dompierre les Eglises, ainsi que l'ensemble de son équipe (technique et administrative), à la fois pour sa volonté de nous rendre le quotidien agréable, mais aussi pour sa générosité.

**Nous vous souhaitons à toutes et tous de passer de belles fêtes de fin d'année.**

**Tous nos meilleurs vœux.**

Nelly Serier

## REGLEMENTATION EN MATIERE D' OUVERTURE DE BUVETTE

Les associations en général ont la possibilité d' ouvrir des buvettes dites « temporaires » pour la vente de produits à consommer sur place, sous réserve :

1. D 'en avoir fait la demande 15 jours avant auprès des services de la mairie , en indiquant précisément la date, l' heure (\*)et le lieu
2. De ne pas dépasser le nombre de 5 par an de n'offrir à la vente que des boissons issues du premier groupe (boissons sans alcool, eaux minérales gazeifiées, jus de fruit, etc..) et deuxième groupe (boissons fermentées non distillées, vin, bière, poiré,hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels fermentés comportant 1,2 à 3° d'alcool)



(\*) La tranche habituelle d' horaire est comprise entre 6h du matin à 1h du matin, de 6h à 2h du 1er juin au 30 septembre, de 6h à 3h pour la fête de la musique et nationale, sans limite pour Noël et le Nouvel-An



L'ensemble de ces différents cas est, indispensable à prendre en compte, afin d' éviter que la responsabilité du « Président -organisateur » puisse être impliquée lors d' un incident.

## INFORMATION POUR LES ASSOCIATIONS

Les associations communales qui souhaitent solliciter des subventions auprès de la mairie, doivent adresser leur demande à Madame le Maire en joignant le bilan des comptes de l'année 2013 pour les subventions de l'année 2014



### Dompierre de France

Le 6 et 7 juillet 2013, 38 Dompierre se sont rendus à Dompierre les Ormes (71) pour fêter en grandes pompes le 20<sup>ème</sup> anniversaire des Dompierre de France. Accueillis en début d'après-midi, les cousins ont pu se restaurer, certains ayant fait plus de 500 kms, avant de participer aux jeux mis en place. 14 communes sur 22 étaient représentées. 200 cousins sont venus de toute la France et 450 personnes étaient au repas-spectacle le samedi soir. Dimanche matin avait lieu le marché des produits locaux qui a attiré une foule impressionnante et de nombreux stands ont été dévalisés. Heureux d'avoir participé, tout le monde gardera un merveilleux souvenir de ce week-end.

## ASSEMBLEE GENERALE DU 19 OCTOBRE 2013 A DOMPIERRE LES TILLEULS

Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Monsieur Jean Patoz, Maire De Dompierre les Tilleuls, s'adresse aux représentants des Dompierre. Il explique que Dompierre les Tilleuls a pris ce nom pour se diversifier des autres Dompierre, suite à une demande préfectorale du 16 février 1909. Ce village du Haut Doubs à 850m d'altitude, à 30 km de la Suisse se situe dans le Bassin du Drugeon. C'est un « village rue » sur la route départementale n° 71 d'une grande circulation, ce qui provoque du bruit et des frais d'entretien. La commune a 257 habitants nommés les « Piroulards et Piroulardes ». Il y a eu progression de population de 20% sur les 15 dernières années, et il ya 40% de jeunes.

Il y a encore 9 fermes et la production de lait est très importante. La dynamique économique y est très forte. Les Associations nombreuses.

Il remercie vivement les Dompierrois et les Dompierrais d'être venus aussi nombreux.

Ouverture de la séance par le Président.

Merci, Monsieur Patoz, d'avoir accepté avec votre Conseil de nous accueillir, entouré de tous vos Piroulards. car, chers amis des Dompierre, ici présents, nos hôtes font exception, contrairement aux Dompierrois et Dompierrais, ils sont des Piroulards.

Cette année, 10 dompierre sont présents : Dompierre du Chemin, Dompierre sous Sansvignes, Dompierre sur Yon, Dompierre sur Mer, Dompierre les Ormes, Dompierre de L'Orme, Dompierre les Eglises, Dompierre de L'Oise, Dompierre sur Mont, Dompierre les Tilleuls, et trois Dompierre qui ne pouvaient pas être présents ont donné un pouvoir : Dompierre aux Bois, Dompierre sur Helpe, Dompierre Vosges, le quorum étant atteint, je déclare ouverte la 20ème Assemblée Générale des Dompierre de France

### Désignation de 2 Scrutateurs :

Madame Marie-jeanne POMMERET ( Dompierre du Chemin) Et Madame Janine LAGACHE (Dompierre de L'Oise) sont désignées à l'unanimité.

### Présentation des délégués de chaque Dompierre :

Pour alléger la durée de l'Assemblée Générale, il est décidé que cette présentation aura lieu au cours du repas qui nous réunira tous, le soir.

### Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2012 à Dompierre sur Yon

Le compte -rendu a été adressé comme d'habitude à tous les Maires des Dompierre de France, présents ou non, aux membres du Conseil d'Administration et aux représentants des Associations.

Il est approuvé à l'unanimité.

### Rapport financier et point sur les subventions.

Madame Chantal TANNEVET, Trésorière Adjointe, fait part de l'absence du Trésorier, Monsieur Serge LIETARD, gravement malade, et que malgré une longue hospitalisation, lui a fait parvenir les comptes. Elle remet aux participants l'état de la trésorerie du 10/11/2012 qui présente un solde positif de 16 969€

Dans les dépenses figurent les frais de secrétariat ( 227,50€), la subvention pour la fête 2013 à Dompierre les Ormes (300€), la subvention pour l'Assemblée Générale à Dompierre sur Yon(600€), des fleurs pour un décès d'un habitant de Dompierre les Ormes (103,10€), 2 factures pour des affichettes chez Turbo print (356,40€).

Chantal TANNEVET informe que 16 Dompierre ont réglé leur subvention pour un total de 1 648,30€, Dompierre sur Helpe ayant aussi réglé la subvention précédente d'un montant de 95,10€. Elle indique que les cotisations des Communes ne répondant pas à notre appel représentent environ 420€.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

## Compte-rendu de la Fête du 6 juillet à Dompierre les Ormes :

Monsieur Roger Besson, Président de L' Association locale des Dompierre de France à Dompierre Les Ormes nous informe que les comptes seront définitivement arrêtés sous peu , et seront joints au compte-rendu de l' Assemblée générale

2010 Dompierrois venus de 14 Dompierre ont été logés, pour 185 chez l' habitant et 25 dans une école. Au repas du soir il y avait 450 personnes et 140 bénévoles ont participé à la préparation de cette Fêtes. L' Association a bénéficié d' aides de la Commune, de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS Sénateur Maire de Mâcon (ancien Maire de Dompierre les Ormes), du Crédit Agricole et d' une Société d' Assurances.

Tous ceux qui étaient présents ont manifesté leur enthousiasme quant à l' organisation de cette fête qui était très réussie.

### Calendrier des Fêtes Nationales et du Conseil D' Administration

Deux dates sont déjà retenues pour le Conseil D' Administration.

En 2014 il aura lieu à Dompierre de l'Orme, Madame Chantal TANNEVET précise que ce sera le samedi 11 octobre.

En 2015 Monsieur Yvon POMMERET confirme qu'il se tiendra à Dompierre du Chemin, la date étant à préciser.

Pour la Fête nationale , elle devrait se tenir l' année 2015. Pour le moment il faut attendre les élections municipales de 2014 avec des possibilités de changement au niveau des Maires, pour pouvoir prendre une décision. Nous reviendrons sur le sujet à la prochaine Assemblée.

### Candidatures aux postes d' Administrateurs

Il serait bien que chaque Dompierre aient un représentant au sein du Conseil. Le Président se propose d' écrire à tous les Maires des Communes ayant versé leur cotisation, pour leur proposer, soit d' en faire eux-même partie, soit de désigner un représentant. Il en fera de même avec les Dompierre ne participant pas à nos réunion, à condition qu'ils règlent leur subvention .

### Renouvellement d' un tiers des Administrateurs

Par tirage au sort d' un tiers des Administrateurs, sont désignés comme sortants Madame Colette BAUDOT, Madame Denise Besson, Monsieur Robert BOULIGNANT. Ils sont réélus à l' unanimité.



## Comité des fêtes

Le président, le bureau ainsi que les membres du Comité des fêtes vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2014.

Les manifestations ont commencé le 1er Avril avec le loto.

La pétanque de fin juin à début septembre a connu une très belle saison, avec une moyenne de 45 équipiers tous les vendredis et nous remercions toutes les personnes qui ont été fidèles pendant ces 2 mois.

La fête annuelle du 28 juillet s'est très bien passée avec son vide grenier qui a accueilli une trentaine d'exposants, le concours de pêche qui a eu lieu le matin a motivé les pêcheurs avec leurs nombreuses prises. « Ekinox Evènement » a animé la fête toute la journée ainsi que le bal le soir, sous le chapiteau. Pour clôturer la soirée un très beau feu d'artifice offert par la municipalité a été tiré sur l'étang.

Le concours de belote a été très moyen.

Date à retenir pour 2014

- Ⓣ loto : 21 avril (lundi de Pâques)
- Ⓣ pétanque : du 27 juin à 5 septembre
- Ⓣ fête annuelle : 26 juillet
- Ⓣ marché de Noël / 14 décembre
- Ⓣ Réveillon de la Saint Sylvestre / 31 décembre

Le Président BAIGE Daniel



## Amicale sourire d'automne

La présidente ainsi que tous les membres du bureau vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2014, que celle-ci vous apporte beaucoup de joie, santé, bonheur, au sein de toute votre famille.

L'année 2013 a été comme toutes les autres, riche en sortie. Au mois de mai, l'Ange Bleu, toujours apprécié par tout le monde. Très beau spectacle, il s'améliore d'année en année (55 personnes) car plein.



Septembre, une sortie en Touraine le matin, une promenade au milieu des animaux en petit train avec un guide qui nous expliquait tout sur ceux-ci qui venaient nous voir jusqu'au train. Puis nous sommes allés, l'après-midi visiter les mini châteaux d'Amboise. Celle-ci a été animée par deux comédiens formidables, ils nous ont retracé la vie des gens de cette époque dans chacun des châteaux en faisant participer certaines personnes de notre groupe en les habillant en tenue de l'époque avec un tel humour, on se serait cru vivre celle-ci. La journée était finie, il fallait rentrer chez nous, très heureux d'avoir vécu cette journée magnifique avec un beau soleil qui a été de la partie. Le plus dommage pour nous c'est que nous avons que 40

personnes pour cette sortie.

Novembre, le loto assez bien, mais pas tout à fait comme les autres années, trop de manifestations aux alentours.

Et pour finir l'année, le repas qui a réuni 76 convives, nos anglais répondent toujours présents à toutes les manifestations. Merci à eux. Le programme de 2014 n'est pas encore défini, peut-être que pour l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 4 janvier nous pourrons vous en dire plus. Retenez bien la date et que vous serez nombreux ce jour là. Comme d'habitude, il y aura la galette des rois et un pot offert par le club.

La Présidente, Josette Ploy

## l' Association Kloreaufil

En 2013, L' Association KLOREAUFIL a continué sa route dans ses activités BIEN ÊTRE : Yoga et Relaxation coréenne, les lundi matins .

L' essor de cette année fut marqué par les ateliers ; VANNERIE avec Annie qui enchanté un grand groupe de participants et cela continuera en 2014, dans l' activité DEVELOPPEMENT DURABLE ; la laine puis, cueillette et cuisine des PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES furent organisées.

Nous avons beaucoup de thèmes à aborder : le miel, les herbes , les arbres ...

Consulter nos programmes 2014 sur le site :



[www.kloreaufil.org](http://www.kloreaufil.org)



Certaines activités de Kloreaufil réservent des surprises !!!!! Rencontre du chevreuil avec Monique

### Un chevreuil visite Dompierre !

Juin 2013

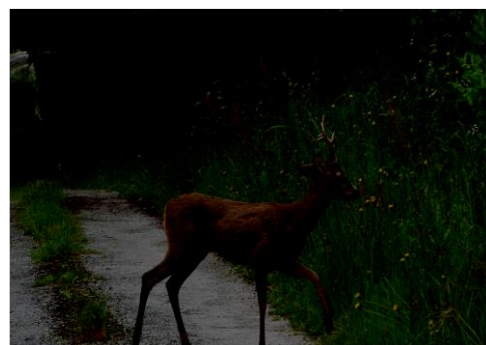
- 11h 30 : notre visiteur se désaltère dans la Brame au Moulin Breton.
- Puis « la biche brame au clair de lune » ..... !
- 12h : vision d' un pèlerin sur le chemin de Compostelle !



- ↘ Le chevreuil fait une halte devant l' église de DOMPIERRE .
- ↘ 12h30 : sa randonnée continue ! Derrière le Clos, il poursuit son périple,
- ↘ s' approche et se laisse prendre en photo.
- ↘ Puis ,il part à gauche , à droite et HOP ! Il saute dans les jardins .



Au  
revoir !!!!!



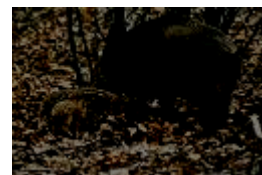
### A.C.C.A.

La publication de notre bulletin annuel nous donne la possibilité de relater la vie de notre association . Le nombre d' adhérents reste stable depuis plus de 10 ans ( 46 pour la saison 2013-2014). néanmoins , je voudrais sensibiliser toutes celles et tous ceux qui voudraient s'adonner à notre passion. À la fédération départementale des chasseurs, nous avons mis en place le permis à 0 euro. La campagne de sensibilisation qui en a suivi ( affiches dans les lieux publics et privés, communiqués de presse et de radio) a donnée des résultats au delà de nos espérances. De 135 permis en moyenne les années précédentes, nous sommes passés à 370 pour l' année 2013.

J' invite donc jeunes et moins jeunes à s' inscrire au plus vite soit auprès de notre ACCA ou directement à la fédération départementale. L' opération à 0 euro sera reconduite pour l' année 2014 ( 250 candidats sont déjà pré-inscrits)

La saison en cours se déroule de façon tout à fait satisfaisante. Les samedis, nous organisons des battues sur tout notre territoire. La population de chevreuils est en légère augmentation. Les effets de la fièvre catarrhale sur la reproduction de l' espèce semble être un mauvais souvenir . Nous n' aurons aucun soucis à réaliser les 22 sans porter préjudice sur la reproduction du printemps prochain.

Au moment où j' écris ces quelques lignes nous avons déjà prélevé 11 sangliers. Là aussi, la population augmente. Cette évolution de l' espèce pose d' importants problèmes notamment au niveau des cultures et de l' élevage. Soyez certains que cet accroissement n' est pas de notre fait et que nous ferons tout notre possible pour limiter ses conséquences.



Je remercie sincèrement tous ceux qui nous aident à les réguler. Lorsque nous prélevons sangliers et chevreuils , le problème d' élimination des viscères se posait. Depuis 5 ans et avec d' autres territoires voisins, nous avons la possibilité de les mettre dans un container à la déchetterie ; moyennant une contribution financière, les ETS Breton de St Léger Magnazeix, viennent les enlever chaque semaine . Cette solution nous paraît rationnelle et ne pose aucun problème environnemental. Nous tenons à remercier les responsables de la déchetterie qui gèrent le container.

Les dimanches, nous chassons individuellement le petit gibier ( faisans , perdrix, lièvres, lapins, canards, palombes, bécasses...) nous avons des progrès à réaliser pour maintenir ces espèces sur notre territoire. La fédération met en place un schéma départemental 3 petits gibiers. Chaque ACCA ou chasses privées pourra orienter ses efforts vers telle ou telle espèce et sera soutenue par l' apport d' aide financière et par l' appui des conseils des techniciens.

Nous avons déjà une réglementation interne à notre ACCA pour toutes les espèces chassables.

Il suffira de régler quelques détails pour respecter le schéma et donc d' en avoir tous les avantages. L' avenir de la chasse en passe par là ; Nous chasseurs nous devons montrer l' exemple en vrai gestionnaire de la nature.

L' ensemble des chasseurs de Dompierre se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014

Le Président  
Michel Rousseau



## CROIX - ROUGE

Depuis des années, le local de la Croix-rouge situé rue François MITTERAND a rendu de grands services à de très nombreuses personnes en difficulté grâce à sa distribution alimentaire et à son vestiaire.

La municipalité désireuse de récupérer l' appartement pour rénovation et une autre affectation, il sera transféré en début d' année, dans un nouvel espace dans l' enceinte de la nouvelle salle des fêtes. Il sera un peu plus éloigné du centre-ville certes, mais plus facile d' accès aux personnes et aux moyens de livraison. Nous souhaitons toutefois qu'il puisse accueillir l' important magasin de linge et l' espace alimentaire.

En 2013, votre unité locale est intervenue en faveur d' une vingtaine de familles tant en alimentation qu' en vêtements. De plus, 80 colis ont été offerts aux personnes du canton hospitalisées à Magnac-Laval et au Dorat. Les membres du bureau tiennent à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur concours lors de la collecte en faveur de la banque alimentaire du 22 et 23 novembre, ainsi que toutes celles qui nous apportent leur soutien de part leurs dons lors de la remise des cartes. Merci aux municipalités qui nous attribuent également une appréciable subvention.

Les permanences sont toujours le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois de 14 à 16h.

L' Unité Locale de la Croix Rouge de Magnac-Laval a toujours besoin de bénévoles. Faites le pas, rejoignez-la.  
Contact : 05 55 68 58 25

## Services du Conseil Général pour la commune de DOMPIERRE LES EGLISES

La Maison du département est située : 22 Rue Camille Grellier - 87190 MAGNAC LAVAL

Tel : 05.55.60.11.10

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 (16h30 le vendredi)

### SERVICES SOCIAUX

Permanences de l'assistante sociale de secteur :

**Mme RIAUSSET Camille**

Le mercredi de 9h30 à 12h (sans rendez-vous) et le vendredi (sur rendez-vous) de 9h30 à 12h (Tel 05.55.60.11.10)

Consultation de nourrissons :

**Maison du département - 32, rue Vincent Auriol - 87300 BELLAC**

Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05.55.68.15.87

**Maison du département - 6 bis, rue de la Libération- 87250 BESSINES SUR GARTEMPE**



Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05.55.76.66.60

**Maison du département** - 22 avenue du 8 Mai - 87290 CHÂTEAUPONSAC

le mercredi de 9h à 12h Tél 05.55.76.30.53

Puéricultrice : Mme **PENOT Aline** Médecin PMI : Docteur **PEIFFER Michelle**

Conseillère en économie sociale et familiale : **Mme AUBARD Stéphanie**

Permanence téléphonique au 05.55.76.66.60 - le mercredi de 8h30 à 10h30

Référente autonomie :

**Mme MAZEIRAS Annie**

Permanence : le mercredi de 9h à 12h à l'*antenne sociale* de **SAINT SULPICE LES FEUILLES**

Tél 05.55.47.31.92

## État-Civil 2013

### Naissances :

Le 21 mai 2013 ROULON Sohan né à Limoges , le Maubert

Le 16 juin 2013 AUDEBERT Maëlle Sandrine née à Limoges,  
n°6 Route de Magnac Laval

Décès : Le 9 février 2013 PAILLER Suzonne « Champagnat »  
Le 9 mars 2013 MÉAUME Germaine « Les Ecures »

## Recensement militaire



Nous vous rappelons que le recensement militaire est obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

Le principe est simple : inscrivez vous à la mairie dans le mois qui suit votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, muni du livret de famille et de votre pièce d'identité . Si vous avez oublié, faites quand même la démarche. Elle est obligatoire ! Cette attestation est nécessaire pour vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et pour assister à la journée d'appel de préparation à la défense et **être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.**

# 10+5<sup>ans</sup>



## ■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

*L'État simplifie vos démarches*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

### L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

### Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

## Association MAXIMUM Dates de collecte pour l'année 2014 :

Mardi 18 février  
Mardi 29 avril  
mardi 17 juin  
mercredi 20 août  
mardi 21 octobre  
lundi 15 décembre

Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire à la Mairie

tel : 05 55 68 53 78 ou 09 62 00 35 66  
ou à Maximum directement par fax : 05 55 76 42 92 ou par mail : maximum87@orange.fr

**HAUT  
LIMOUSIN**  
terre de  
**culture vivante**

Le Pays du Haut Limousin (52 communes du nord de la Haute-Vienne) a mis en place pour vous un site Internet culturel. Retrouvez toutes les manifestations qui se passent près de chez vous en un clic :

[culturepayshautlimousin.jimdo.com](http://culturepayshautlimousin.jimdo.com)

 Vous avez un compte Facebook, aimez la page Culture Pays Haut Limousin et recevez directement les actualités culturelles sur votre profil.

[www.facebook.com/culturepayshautlimousin](http://www.facebook.com/culturepayshautlimousin)

Pour plus de renseignements sur le Pays du Haut Limousin :  
Un site : [payshautlimousin.jimdo.com](http://payshautlimousin.jimdo.com) / 05 55 68 88 44 / [payshautlimousin@wanadoo.fr](mailto:payshautlimousin@wanadoo.fr)

## POLE EMPLOI LIMOUSIN



**Pôle Emploi Bellac**  
**4Ter Rue du Général Arbellot CS 20047 87300 BELLAC**  
**Horaires d'accueil :**  
**Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h00 à 16h30**  
**Jeudi : 8h45 à 12h45**  
**Tél. : 39 49**

*[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)*

## TARIFS 2013

### Salle communale (prix en euros)

Location du 1er mai au 31 octobre	170,00
Location de 1er novembre au 30 avril	190,00
Location de la salle pour un vin d'honneur :	100,00
Les cautions demandées sont égales au montant des locations.	

### Cantine

Repas enfant	1,90
--------------	------

Repas adulte (personnel et enseignants)	3,80
---	------

### Garderie scolaire

Prix garderie du matin	1,00
Prix garderie du soir	1,00

### Cimetière

Prix de la concession	25,00€ le m <sup>2</sup>
-----------------------	--------------------------

### Gîte rural (la semaine)

Très haute saison	Du 24 juillet au 21 août	360,00
Haute saison	Du 03 juillet au 24 juillet Du 21 août au 28 août	300,00
Moyenne saison	Du 03 avril au 03 juillet Du 28 août au 25 septembre vacances Toussaint et Noël	200,00
Basse saison	Autres périodes + vacances de février	180,00
Week-end	Du vendredi soir (à partir de 16h) au dimanche soir (jusqu'à 16h)	120,00

### Camping « le Dompierre »

Adulte	2,00
Enfant de 4 à 14 ans	1,00
Tous véhicules (V.L, moto)	2,00
Caravane	2,00
Camping-car	2,00
Tente	1,00
Branchement caravane	3,00
Garage mort, saison forfait	30,00
Garage mort, hors saison, forfait mensuel	15,00
Borne camping car	5,00

### Droit de pêche

Carte pour une demi-journée	5,00
Carte pour une journée	10,00
Carte à la saison (1er mai au 31 octobre)	60,00

## INFORMATIONS DIVERSES

### Numéros utiles

<u>S.A.M.U.</u>	15
<u>Sapeurs Pompiers de Magnac-Laval</u>	18
<u>Gendarmerie de Magnac-Laval</u>	17 ou 05.55.68.51.24
<u>C.H.R.U.</u>	05.55.05.55.55
<u>Hôpital de Magnac-Laval</u>	05.55.60.52.00
<u>Centre Antipoison de Bordeaux</u>	05.56.96.40.80
<u>Mairie</u>	<u>Agence Postale Communale</u>

Ouverte : du mardi au samedi matin  
de 8h00 à 12h00  
Fermée : tous les lundis et au public tous les après-midi  
**Tel** : 05.55.68.53.78  
**Fax** : 05.55.68.54.13  
  
Email : [mairie.dompierreleseglises@wanadoo.fr](mailto:mairie.dompierreleseglises@wanadoo.fr)

Ouverte : du mardi au vendredi  
Tous les matins  
de 9h00 à 12h00  
le samedi matin de 9h00 à 12h00  
fermeture le lundi toute la journée  
05 55 68 55 46

S.A.U.R. (Service des eaux)

05 87 23 10 00 service clients du lundi au vendredi 8 h  
à 19 h  
05 87 23 10 01 24h/24 & 7j/7

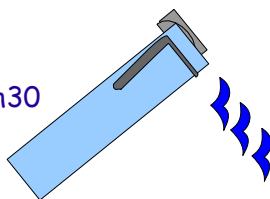
Service Taxi Car

Pour toutes les personnes de la commune qui désirent se  
rendre à Magnac-Laval  
Un service est assuré tous les vendredi et les jours de  
foire.  
Le transporteur est Madame ROUSSEAU Françoise  
de Saint Hilaire la Treille  
05 55 76 85 75

Tresor Public de Magnac-Laval

Ouverte : du lundi au jeudi  
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30  
le vendredi  
de 8h à 12h fermé l'après-midi

05.55.68.53.48



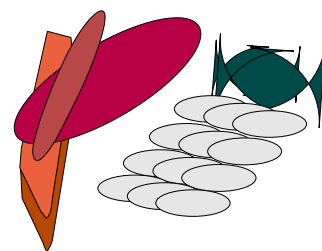
Assistantes Sociales

Camille RIAUSSET  
Permanences  
Antenne de Magnac-Laval  
22, rue Camille Grellier  
7190 MAGNAC LAVAL

05 55 60 11 10

MERCREDI de 9h30 à 12h

VENDREDI de 9 h30 à 12 h sur rendez-vous uniquement.



Sous-préfecture de Bellac

8, rue Lamartine 87300 BELLAC

05.55.60.92.50

Horaires d'ouverture au public

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

du lundi au vendredi

E.D.F.

Dépannages réseaux électricité

09.726.750.87

Vacances haute-vienne réservation

Maison Régionale du Tourisme

30, cours Gay Lussac

CS 50095

87003 LIMOGES Cedex 1

05 55 79 72 63

Mail : [www.reservation@vacances haute-vienne.com](mailto:www.reservation@vacances haute-vienne.com)

A.F.P.A.R (Association en faveur des personnes âgées et  
retraitées)

05 55 60 51 42 : Fax 05 55 68 69 73

Horaires :

LUNDI : 8H00-12H00 et 13H15-14H45

MARDI : 14H00 - 17H00

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 14H00-16H00

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

**IMPORTANT**

**NOUVEAU**

**PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE**  
**NUL NE POURRA VOTER SANS PIECE D'IDENTITE**

Les élections municipales se dérouleront le 23 et 30 mars 2014

## Scrutin majoritaire à deux tours avec panachage autorisé

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français ou ressortissant de l' Union européenne, vous pouvez voter, à condition d' être inscrit sur la liste électorale de Dompierre les Eglises, de présenter votre carte électorale et une pièce d' identité.

### Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote

**Art. 1er** – les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l' article R.60 du code électoral sont les suivants :

1. Carte nationale d'identité ;
2. Passeport ;
3. Carte vitale avec photographie ;
4. Carte de combattant de couleur chamois ou tricolore ;
5. Carte d' invalidité civile ou militaire avec photographie ;
6. Carte d' identité de fonctionnaire de l' État avec photographie ;
7. Carte d' identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
8. Carte de famille nombreuses avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
9. Permis de conduire ;
10. Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l' Etat ;
11. Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

**Art.2** – Les titres permettant aux ressortissants de l' Union Européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu' ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

1. carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l' administration compétante de l' Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
2. Titre de séjour



## **ELAGUER , C'EST GAGNER !!**

### **Le saviez vous ?**

- ⑩ Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers .
- ⑩ Un riverain de la voie publique a ainsi l'obligation légale d'élaguer les végétaux qui lui appartiennent en bordure de la voie afin de permettre aux réseaux aériens de fonctionner sans gêne.

### **Attention !**

- ⑩ Le fait de déplacer, détériorer, dégrader de quelque manière que ce soit une installation d'un réseau ouvert au public ou de compromettre le fonctionnement d'un tel réseau est puni d'une amende de 1 500 € ( art ; L65 du Code des Postes et Communications électroniques) et peut entraîner en outre la mise en cause de responsabilité civile du propriétaire de l'objet qui a causé le dommage aux câbles de France Télécom ( art. 1384 du Code Civil) induisant le remboursement des travaux de remise en état du réseau.
- ⑩ En cas de danger imminent, il peut être imposé d'abattre les végétaux en cause\*
- ⑩ Afin d'éviter tout désagrément de ce type et notamment d'avoir à rembourser les dégâts occasionnés par vos végétaux, pensez à élaguer régulièrement vos arbres en bordure de la voie publique .

\* En cas de danger grave ou imminent, le maire peut en vertu de l'article L 2212-4 du code général des collectivités territoriales lui donnant pouvoir de prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique. Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger. Faute de résultat, il prend un arrêté prescrivant au propriétaire d'abattre dans un délai au-delà duquel la mesure sera exécutée d'office .



La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **14 Permanences**.

**Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle...venez nous rencontrer !**

Un conseiller vous proposera un accompagnement individuel, des conseils personnalisés et/ou des ateliers collectifs pour vous informer.

Vous pourrez être accompagné dans vos choix d'orientation professionnelle : participer à des visites d'entreprises - de centres de formation, effectuer des stages de découverte de métiers, suivre une formation qualifiante... et vous bénéficierez d'un parcours vers l'insertion professionnelle adapté.

Vous serez préparé à la recherche d'emploi en participant à des ateliers thématiques : CV/lettre de motivation, simulations d'entretiens, rencontres avec des employeurs ...

Vous pourrez aussi être guidé dans votre recherche de logement, aidé dans votre accès à la mobilité (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), être informé sur les services dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)...



Mission Locale Rurale de la Haute Vienne  
Antenne de Bellac  
2, rue du Coq - 87300 BELLAC

**Permanences proche de chez vous:**  
St Sulpice les Feuilles, Le Dorat et Ambazac

Pour convenir d'un rendez-vous: Contacter la Mission Locale Rurale au ☎ **05.55.68.87.54**

## Des Jeunes motivés...

### des Collectivités, des Etablissements Publics

### et des Entreprises engagés !



La Mission Locale Rurale vous accompagne dans votre **recrutement d'un Jeune en Emploi d'Avenir**  
Elle vous mettra en relation avec des jeunes susceptibles d'intégrer votre établissement.

#### L'emploi d'Avenir ?

- Un CDI ou un CDD de 3 ans, à temps plein.
- Offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un emploi et à une formation.
- Un engagement de l'établissement à travers un tuteur.

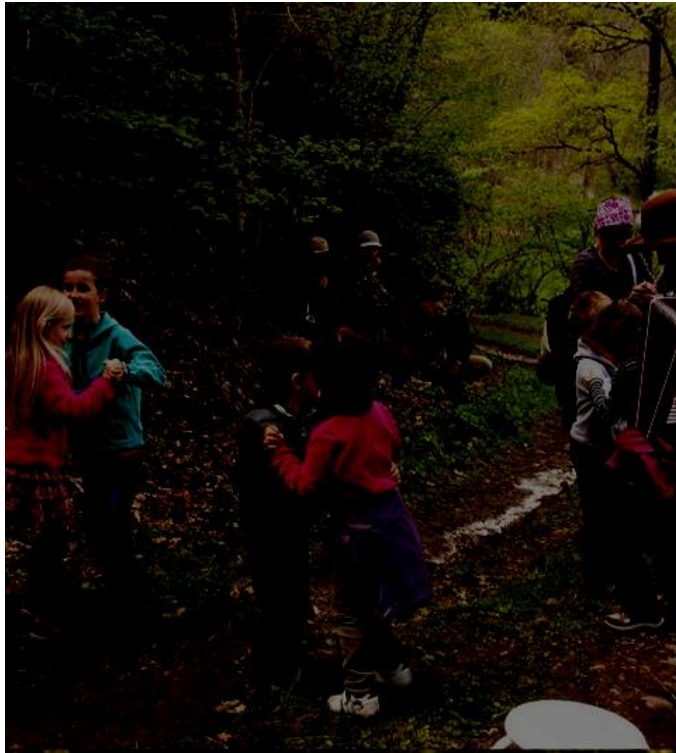
#### Vos Avantages ?

- Embaucher un jeune motivé.
- Une aide de l'État pour 3 ans.
- Un interlocuteur privilégié au sein de la Mission Locale : aide à la définition de poste, aide au recrutement, à la recherche de formation adaptée et suivi renforcé du jeune tout au long du contrat.

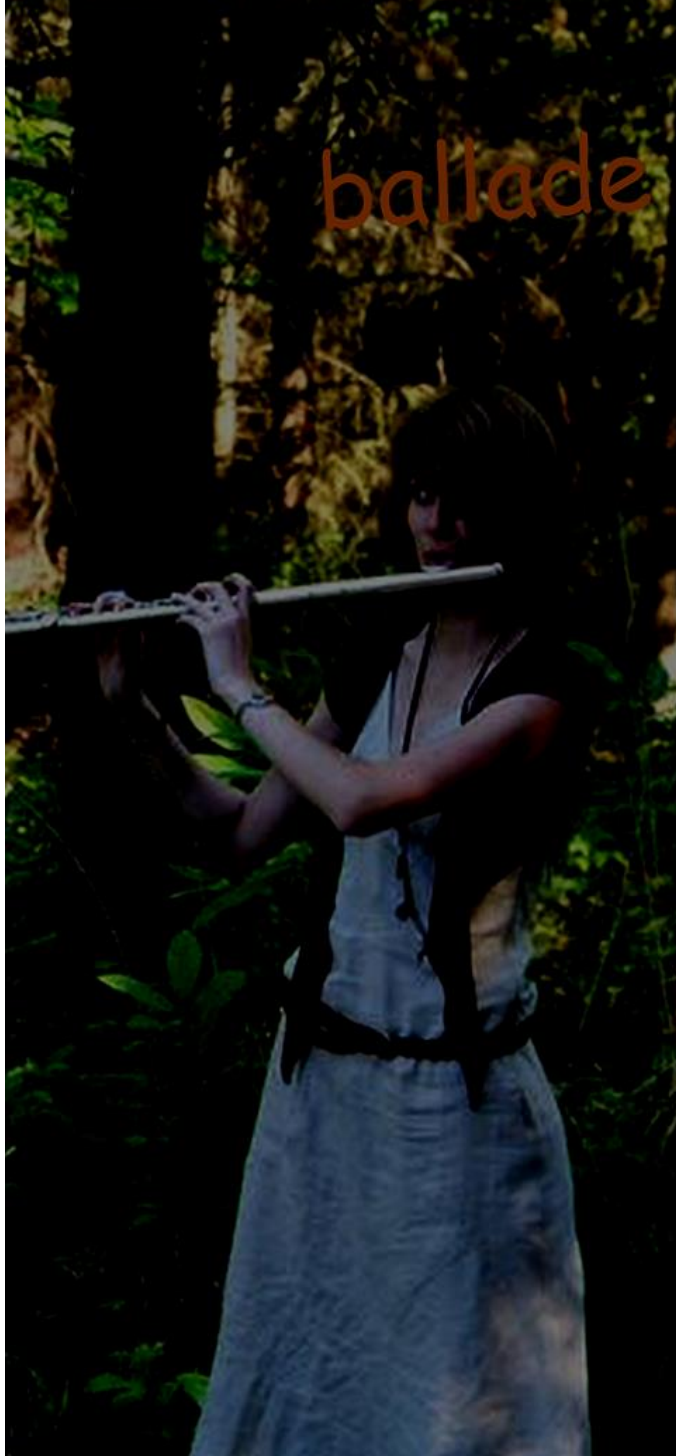
#### Les Employeurs concernés?

- **Secteur non marchand** : Associations, organismes à but non lucratif, établissements publics et collectivités territoriales.
- **Secteur marchand** : Les filières d'activités retenues en Limousin par l'Arrêté Préfectoral du 22 février et du 10 septembre 2013 (\*): Santé Humaine, Action Sociale, Environnement, Construction et Energie, Transport et Entreposage, Art, Spectacles et Activités Récréatives, Luxe et Métiers d'Art, Agriculture, Agroalimentaire, Industrie du bois Editions et Librairies. (\*) Code NAF : certains NAF de la filière d'activité et non tous les NAF.





# ballade musicale



# sortie champignons







Bonne année 2014